



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

Téléphone : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - Fax : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 3 août 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Objet : Grève du CHU de Pointe-à-Pitre
Répression syndicale**

Dans le cadre de la grève, Le directeur du Centre Hospitalier Universitaire, Gérard COTELLON, a assigné les syndicats, *en la personne de l'un quelconque de ses représentants légaux*, le mardi 6 août 2019 à 10H devant le Juge des référés du Tribunal de Grande-Instance de Pointe-à-Pitre, afin :

D'ENJOINDRE les syndicats, ainsi que tous occupants de leur chef de libérer immédiatement les lieux qu'ils occupent sur le domaine public, faute de quoi il sera procédé d'office à leur expulsion aux frais et risques de l'intéressé, avec, en tant que de besoin, le concours de la force publique ;

D'ORDONNER aux syndicats, ainsi que tous occupants salariés grévistes à remettre en état les lieux, et notamment d'avoir à enlever les pancartes, affiches et banderoles du site, ainsi que les autres objets entravant le portail d'accès, **le tout sous astreinte de 5 000,00€ par jour à compter du prononcé de la décision ;**

DE CONDAMNER, solidairement les syndicats au paiement de la somme de 3 000,00€ au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe rappelle que, le jeudi 1^{er} août 2019, le directeur du CHU s'est désisté suite à sa première assignation. Selon toute vraisemblance, il s'est trompé de juridiction. C'est le TGI qui est compétent en la matière et non le Tribunal Administratif.

A l'évidence, cela relève de l'amateurisme !

Alors que le CHU croule sous les dettes ses dirigeants continuent de jeter de l'argent par la fenêtre. En réalité, le directeur du CHU prend prétexte d'une soi-disant « extrême urgence » et de « trouble manifestement illicite » pour s'en prendre au droit de grève et aux agents mobilisés.

Le directeur du CHU a l'outrecuidance de demander de nous condamner à remettre en état l'entrée du CHU alors qu'il est incapable de remettre en état les locaux du CHU !

A moins que le directeur compte sur l'astreinte réclamée aux syndicats pour renflouer ses caisses !

La CGTG CONDAMNE le mensonge flagrant de COTELLON car, tous les jours, à travers tous les reportages médiatiques, la preuve est faite que tout un chacun peut accéder sans aucun problème dans les locaux du CHU (ambulances, sapeurs-pompiers, taxis, polices, gendarmes, ...).

La CGTG RÉAFFIRME que la répression, quelle que soit la forme, n'a jamais eu raison de la détermination des travailleurs en lutte.

La CGTG APPORTE son total soutien aux agents du CHU en lutte et APPELLE tous ses mandants à RENFORCER le combat engagé.

L'histoire retiendra que seuls les deux directeurs Guadeloupéens bon teint du CHU ont assigné les agents en grève !

D'ores et déjà la CGTG AFFIRME que le CHU et l'Agence Régionale de Santé porteront l'entière responsabilité de la dégradation de la situation sociale !

**Le Secrétaire Général
Jean-Marie NOMERTIN**